

Immigration irrégulière : que propose l'Union européenne ?

La question migratoire et la politique d'asile sont des préoccupations majeures pour l'Union européenne (UE) et pour les citoyens, selon la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen. Pour l'UE, il est nécessaire de renforcer les frontières extérieures, de favoriser les retours et d'empêcher l'immigration irrégulière.

Publié le 8 février 2023



Le 1^{er} février 2023, la présidente de la **Commission européenne** Ursula von der Leyen a développé deux axes pour **faire avancer le processus législatif et lancer des actions immédiates** (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/speech_23_526) en matière de **politique migratoire européenne**.

Par ailleurs, les 26 et 27 janvier 2023, à l'occasion d'une **réunion informelle des ministres européens de la justice et des affaires intérieures** (<https://swedish-presidency.consilium.europa.eu/fr/evenements/reunion-informelle-des-ministres-de-la-justice-et-des-affaires-interieures-26-271/?etrans=es>), la politique migratoire de l'Union européenne était à l'ordre du jour, alors que certains États membres sont soumis à une forte pression migratoire.

Hausse des arrivées irrégulières et difficultés liées au retour des migrants

En 2022, Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de gardes-côtes, (<https://frontex.europa.eu/fr/qui-sommes-nous/qu-est-ce-que-frontex-/>) a signalé **330 000 entrées irrégulières sur le territoire de l'Union européenne**. En **augmentation de 64% par rapport à 2021**, ce chiffre est le plus élevé depuis 2016. Parallèlement, 924 000 demandes d'asile ont été introduites dans l'ensemble de l'UE.

Plusieurs points ont été évoqués par les ministres :

favoriser le retour des ressortissants en provenance de pays tiers qui ne sont pas admis à rester dans l'UE. Le taux de retour actuel, de l'ordre de 22%, a des conséquences sur la capacité d'accueil au sein de l'UE ainsi que sur la légitimité du système européen de migration et d'asile ;

pour accélérer les retours, les États membres doivent **améliorer leurs processus internes**, renforcer la coopération et exploiter les capacités existantes, notamment au sein de Frontex.

Les migrations, un enjeu européen

"Les migrations représentent un enjeu européen, auquel nous devons apporter une réponse européenne" indique la présidente von der Leyen dans son discours du 1^{er} février 2023 devant le Parlement européen.

Elle a esquissé deux volets de travail pour la Commission :

le premier a trait au **processus législatif**, notamment dans le cadre du **pacte sur la migration et l'asile**. Des États membres intéressés peuvent participer à un "*projet pilote*" au premier semestre 2023 qui a pour objectif d'accélérer le **filtrage** et les **procédures d'asile aux frontières extérieures de l'UE**, avec des **retours immédiats** pour les personnes qui ne sont pas jugées éligibles à l'asile. Plusieurs autres actions se sont déjà concrétisées : accord sur la **carte bleue européenne** pour attirer des travailleurs qualifiés, mise en place de l'**Agence de l'UE pour l'asile** ou encore modernisation de la **base européenne de données biométriques** ;

le deuxième axe a trait à l'action "*immédiate*" sur le terrain. Une des propositions du deuxième volet concerne la **politique commune de contrôle des entrées** grâce au système d'information Schengen II (SIS II) en fonction à partir de mars 2023. La décision de retour prise dans un État membre s'appliquera dans tous les États membres. Il sera alors possible de renvoyer immédiatement la personne dans son pays d'origine.

Abonnez-vous à nos lettres d'information

Votre adresse électronique (ex. : nom@domaine.fr)

S'abonner

En renseignant votre adresse électronique, vous acceptez de recevoir nos actualités par courriel. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment à l'aide des liens de désinscription ou en nous contactant.

Suivez nous sur les réseaux sociaux